



stage non conventionné et allocation chômage

Par **gagag**, le 17/12/2010 à 12:20

Bonjour,

J'ai terminé mes études il y a deux mois environ et je suis à la recherche d'un emploi (et je trouve pas pour l'instant !)

Ayant fait ma dernière année en alternance je touche des allocations chômage.

Afin d'élargir mes connaissances je souhaiterais effectué un stage (j'ai un entretien mercredi)

Mais

Ayant terminer mes études, ce stage serait donc non conventionné

questions:

Déjà est-il possible de faire un stage alors que j'ai terminé mes études ?

Si oui pourrais-je continuer à percevoir mes allocations chômage ou vaut-il mieux que je reste glander à la maison !!! Je dis ça comme ça, même si c pas mon but, parce que la personne que j'ai vu chez pôle emploi m'a dit que des stage non conventionné ça n'existe pas !!! mais pour en avoir entendu parlé il y a quelques temps je pense que c'est faux !

Merci !

Par **P.M.**, le 17/12/2010 à 20:10

Bonjour,

Depuis le 01/09/2010, les stages en entreprise doivent être inclus dans un cursus pédagogique...

Par **miyako**, le 17/12/2010 à 23:27

Bonsoir,

Pôle emploi a raison ,par contre ils peuvent peut être vous trouver une formation supplémentaires .

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **gagag**, le **18/12/2010** à **12:04**

Merci pour vos réponse !

Mais ayant un bac+3, je ne souhaite pas poursuivre mes études !

Je souhaitais simplement effectuer un stage d'1 mois ou 2 afin de me faire un peu plus d'expérience vu que c'est ce qui me manque !

Tanpis je vais continuer a chercher du boulot (probablement en vain !), toucher les assedic et quand y'aura plus, je finirai à l'usine avec un bac+3... Vive la France

Merci de votre aide !!!

Par **P.M.**, le **18/12/2010** à **12:21**

Bonjour,

Curieuse réaction car vous préféreriez que les entreprises se mettent à embaucher essentiellement des stagiaires sans aucun contrôle et en ne les payant pas ou éventuellement avec un lance-pierre, mais à chacun son opinion...

Par **gagag**, le **18/12/2010** à **12:32**

Accepter que l'on puisse faire des stages sans être en formation ne veux pas dire qu'il ne faut pas contrôler les entreprises et leur imposer des limites !

Mais dans la mesure ou cela aurait été mon choix, je ne voit pas où est le problème !

Ce qui me gêne c'est que je me trouve dans une situation de laquelle j'aurai du mal à me sortir Les diplômés c'est bien beau mais en attendant sans expérience personne ne veut de moi, donc je suis coincée !

Par **P.M.**, le **18/12/2010** à **12:52**

Oui, c'est justement pour contrôler cela qu'il est imposé que ce soit dans un cursus pédagogique...

Ce n'est pas parce que ce serait votre choix de ne pas être rémunéré, ce qui ouvre la porte au travail dissimulé, que ce serait une bonne formule...

Je comprends par ailleurs la difficulté de votre situation, mais il faut aussi penser à votre propre protection et à celle des salariés en général...

Ce doit être aussi parce que les aides diverses sont mal affectées...

Comme cela vous a été dit Pôle Emploi devrait pouvoir vous proposer d'autres stages...

Par **gagag**, le **18/12/2010** à **12:59**

Les stages de pole emploi sont des stages de 15j maximum, de plus il s'agit de stages de découverte ! et oui je me suis quand même renseignée !

Par **P.M.**, le **18/12/2010** à **13:02**

Donc Pôle Emploi devrait pouvoir vous proposer d'autres stages mais ce n'est peut-être pas le cas...

Par **gagag**, le **18/12/2010** à **13:05**

Mais je ne vois pas l'interet d'allez faire des stages de découvertes alors que j'ai un bac+3 dans un domaine qui me plait et dans lequel je veux travailler ! avez vous deja fait des stages ? Parce que c'est pas des stages de 15j qui vont m'aider à avancer !!!

Par **P.M.**, le **18/12/2010** à **13:05**

Je vous propose même une information complémentaire par [ce dossier](#)

Par **Kiesow**, le **26/02/2011** à **18:13**

Je tenais à manifester mon désaccord avec ces derniers post, et mon soutien à gagag. Pour être dans la même situation qu'elle, il est ridicule d'être obligée de végéter chez soi, ou de travailler dans un autre domaine voire d'avoir des pts boulots frustrants.

Je trouve que pmtedforum montre une curieuse méconnaissance de la réalité de la recherche d'emploi; il vaut mieux continuer à ce former, multiplier les expériences sur son CV, se faire des contacts, que de rester planté sur son ordi à déprimer. Il faut bien savoir qu'il y a certaines branches -comme la mienne- ou les recherches par iNternet ne servent à rien et que les emplois se trouvent uniquement par le réseau humain. Et si on a pas d'entregent, eh bien, il faut faire des stages.

Quant à la protection des travailleurs...Je ne crois pas que cela ait permis du travail dissimulé (était ce le cas avant cette interdiction?...); Et je ne crois pas au Grand Patron Exploiteur a tout les coups, j ai passé l age. Je pense que si on trouve qqun de compétent on le garde. Au pire, il aurait fallu simplement imposer un quotas de stagiaire annuel, et limiter dans le temps un stage non conventionné (max 4 mois par ex.). On peut faire des compromis, plutot que d'interdire betement des opportunités qui montrent une REELLE volonté d'insertion dans le monde du travail...

J espere que Gagag a trouvé un truc, et que l'autre a grandi.

Par **P.M.**, le **26/02/2011** à **18:36**

Bonjour,

En tout cas, certain(e)s n'ont pas besoin de stage pour répendre d'une manière discourtoise...

Si tous les stagiaires compétent(e)s avaient trouvé un travail grâce à cela ça se saurait, mais les incompétent(e)s c'est peut-être les autres...

Je vais laisser à d'autres que moi, sans doute des êtres pas assez mûrs, répondre par quelques dossiers de diverses provenance :

- [n° 1](#)

- [n° 2](#)

- [n° 3](#)

- [n° 4](#)

- [n° 5](#)

- [n° 6](#)

etc, etc...